

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DÉCEMBRE 2020 - 20H30

Membres présents : Hervé BONGLET, Marie-Françoise BUNOUST, Jean-François CHAPON, Simone DÉLIOT, Évelyne FEIN, Jean-Louis FUMEY, Nicolas GIRARDET, Pascale MARGUIER, Didier PAINEAU, Ludovic PICOD, Claude POIRSON, Bernard SÉNÉ et Stéphane VALLET

Membres absent·e·s et excusé·e·s : Cécile FELIX, Vincent DUMETIER

Secrétaire de séance : Jean-François Chapon

Ordre du Jour :

1. Renouvellement de la convention avec la société protectrice des animaux
2. Servitude de vue Route de la Grotte
3. Droit de préemption urbain
4. Ouverture du quart des dépenses d'investissements pour 2021
5. Délibération modificative budgétaire
6. Demande de subvention Ecran Mobile pour 2019/2020 et Club de football
7. Bail du restaurant O rythme des saisons
8. Convention avec la Fédération Française de Randonnée pour un passage de sentiers
9. Nomination d'un délégué du tribunal judiciaire pour la commission de contrôle des listes électorales
10. Etat des projets en cours
11. Plan communal de sauvegarde
12. Questions diverses

Approbation du PV du conseil du 22 septembre 2020

1. Renouvellement de la convention avec la société protectrice des animaux

M. le Maire rappelle que le refuge de la SPA est situé à Deluz, la convention passée avec la SPA représente un coût de 0,50 €/hab/an pour la commune : Le refuge nous accueille de 8h30 à 11h30 et de 15h à 17h du lundi au samedi : nous devons amener les animaux nous-mêmes : uniquement les chiens.

2. Servitude de vue Route de la Grotte

Immeuble partie haute de l'école d'agriculture (IPEA) qui pourrait se vendre à la Société Boucon - Ils ont des ouvertures existantes mais comme il y a changement de destination, la société Boucon demande l'octroi d'une servitude de vue par rapport au bâtiment communal qui jouxte leur projet.

VOTE : POUR à l'unanimité

3. Droit de préemption urbain

La commune ne fait pas valoir son droit de préemption sur les parcelles AD 77 et 78.

VOTE : CONTRE à l'unanimité

4. Ouverture du quart des dépenses d'investissements pour 2021

M. le Maire rappelle aux nouveaux élus que les dépenses d'investissement ne peuvent être engagées tant que le budget n'est pas approuvé, celui-ci doit être voté en mars ou avril 2021, mais aux vues du contexte sanitaire, il semble plus prudent d'ouvrir le quart des dépenses d'investissement par anticipation afin de ne pas bloquer les projets d'investissement à venir.

VOTE : POUR à l'unanimité

5. Délibération modificative budgétaire

Le conseil municipal décide

- d'inscrire la somme de 3 000 euros sur le compte 2031 « études architecte »
- d'inscrire la somme de 2 100 euros sur le compte 21318 « autres bâtiments »
- d'inscrire la somme de 11 000 euros sur le compte 21568 « poteaux incendie »
- d'inscrire la somme de 3 200 euros sur le compte 21578 « autres matériels
- d'inscrire la somme de 50 000 euros sur le compte 15182/040 provisions
- d'inscrire la somme de 50 000 euros sur le compte 7816/042 provisions
- d'inscrire la somme de 50 000 euros sur le compte 021 vir de la section fonct
- d'inscrire la somme de 50 000 euros sur le compte 023 vir section invest
- d'inscrire la somme de 2 342 euros sur le compte 65548 contributions
- de réduire de 2 000 euros le compte 020 dépenses imprévues.
- de réduire de 2 342 euros le compte 022 dépenses imprévues
- d'inscrire 9 000 euros sur le compte 10226 recettes Tam
- d'inscrire 6 800 euros sur le compte 13251 recettes subvention
- d'inscrire 1 500 euros sur le compte 1323 recettes subvention

VOTE : POUR à l'unanimité

6. Demande de subvention Ecran Mobile pour 2019/2020 et Club de football

M. le Maire rappelle que chaque année nous versons une subvention de 2 635 € à l'URFOL (Association qui gère Écran Mobile pour les projections de films au foyer cinéma).

Cette subvention est répartie comme suit : 2 000 € payés par l'association l'Espérance, 635 € par la commune.

Malgré le faible nombre de séances proposées cette année pour cause de pandémie

M. le Maire propose de verser l'intégralité de la subvention accordée à l'URFOL en soutien au secteur culturel.

VOTE : POUR à l'unanimité

M. le Maire rappelle que le Club de football de AS Byans-Osselle fusionné avec Doubs et Loue et a donné naissance au club " US Doubs Sud " en 2019

Lors de cette fusion un programme de réhabilitation des terrains a été lancé : terrain de Boussières, Larnod, Chenecey et Torpes. Une subvention de 12 000 € de GBM a été accordée au club sous réserve que cette aide représente au maximum 80 % des frais engagés

L'ensemble des communes concernées par l'US Doubs Sud ont décidé de soutenir le club afin de réaliser ces travaux.

Proposition de verser une aide de 500 € en plus des 1 000 € donnés au printemps pour aider le club à atteindre ses 20 % d'investissement.

VOTE : POUR à l'unanimité

7. Bail du restaurant O rythme des saisons

Dans le contexte pandémique actuel, le restaurant O Rythme des saisons propose depuis le 2 novembre des repas à emporter chaque midi. Si le nombre de plats commandés le weekend est conséquent il n'en est pas de même en semaine.

La réouverture des Bars et Restaurants n'étant pas à l'ordre du jour M. le Maire propose d'anticiper la suspension des loyers de janvier et février pour le restaurateur. Cette suspension ne sera effective qu'en fonction du chiffre d'affaire du restaurant. Pour rappel en 2020 seuls les loyers de mars à mai ont été annulés Dès Juin M. David Parisot a été de nouveau en capacité d'honorer ses loyers.

VOTE : POUR à l'unanimité

8. Convention avec la Fédération Française de Randonnée pour un passage de sentiers

Le GR 59 relie le Ballon d'Alsace (Vosges) à Yenne (Savoie) sur un parcours de 584 km. Son entretien et balisage est géré par la Fédération Française de Randonnée. Une infime partie de ce parcours passe sur le domaine communal.

La FFR souhaite établir une convention avec la commune pour officialiser cette situation antérieure

VOTE : POUR à l'unanimité

9. Nomination d'un délégué du tribunal judiciaire pour la commission de contrôle des listes électorales

Hervé BONGLET est proposé

VOTE : POUR à l'unanimité

10. Etat des projets en cours

- Fin des travaux : la grande rue est réceptionnée
- Travaux sur la route départementale qui va se faire en début d'année juste après les travaux du Smix, travaux de tranchées au mois de mars à priori (du shelter à l'entrée du parc jusqu'au foyer cinéma pour continuer le déploiement de la fibre).
- Travaux en avril mai pour les enrobés et la réfection du parvis devant l'église et la mairie - fin pour l'été avec l'entreprise Eurovia.
Nous allons profiter de ces travaux de voirie pour effectuer un nouveau branchement d'eaux usées au presbytère qui n'est pour l'instant pas relié au tout à l'égout
- Accès handicapé à l'église : l'ABF propose de créer une passerelle métallique amovible.
Lors de la visite avec l'ABF nous avons appris que notre église fait partie des 2 seules églises romanes dans le Doubs : Boussières et Byans-sur-Doubs, l'idée est de débloquer des fonds pour faire des recherches bibliographiques et architecturales pour connaître l'historique de la construction de cette église.
- Lotissement tranche 3 : l'éclairage public sera installé fin de semaine 51 et finition des enrobés prévus début de l'année 2021.
- Projet de 2 maisons mitoyennes sur la parcelle 294 de la tranche 2.
- Projet d'installation d'agrès dans le parc avec des aides du département
4-5 agrès envisagés et réaménagement des accès depuis le shelter jusqu'au bas du parc.
Réunion 1^{ère} quinzaine de Janvier pour le choix des agrès, approche, etc.
- Une demande à GBM a été adressée pour création d'une voie douce « piétons vélos » entre Byans et Osselle qui s'inscrirait dans la politique du grand Besançon du développement des modes de transports alternatifs aux voitures.
- Réunion de travail travaux maison près de la maternelle et mairie mercredi 16 décembre à 18h.

- Demande d'audit énergétique sur les bâtiments communaux payé par GBM.
- Travail en lien avec les Francas et Trivial compost pour valorisation des déchets organiques, avec demande de subvention faite par les Francas pour l'installation de 4 bacs à compost et formation des différents utilisateurs (Enfants des écoles, personnel encadrant les temps de repas).
- Travaux non aboutis devant la boulangerie pour cause de non étanchéité du mur de la cave. La commune reste ouverte à discussion pour finaliser ce projet suspendu pour l'instant.

11. Plan communal de sauvegarde

Le plan communal de sauvegarde est en France un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Modifié en 2015 et mis à jour suite aux élections de 2020, il sera partagé à l'ensemble des membres du conseil municipal pour relecture et ultimes modifications avant une impression début Janvier.

12. Questions diverses

- M. et Mme André ont fait une demande de rachat d'un traie communal d'environ 120m² idem pour la famille Lienard avec un traie d'environ 150m² : accord de principe pour avancer sur ces projets.
- Présentation des différentes missions des élus

Didier : président de la Mission Locale (avec Mme la maire de Vaire, de Thise, ...) / SYDED/ Union Départemental des CCAS/ CODERST

Ludo : GBM

Claude : Voirie

- Ramassage des OM au Chemin de Chevanne : attente de la fin du confinement pour présenter les plans de desserte

Fin de la séance à 23h25